

Devoir Maison n°3 : Initiation à l'éthique médicale

Epreuve UE7 - SSH



Le juridique, la déontologie et la morale ne sont pas éthiques	
Le triangle de la situation éthique n'existe pas toujours	
Le triangle de situation éthique implique le patient, le soignant et la famille.	
Il est important d'intégrer que le patient est unique et singulier	
L'obligation d'informer le patient est accessoire	
Le contenu de l'information est seulement contenu dans la loi Kouchner	
L'information doit être claire, déloyale et appropriée	
L'information contient entre autre les investigations, les conséquences et les avantages.	
On doit en toutes circonstances respecter le rapport bénéfice risque	
Tout professionnel de santé doit informer	
L'urgence ne diffère pas temporairement l'information	
L'information d'accompagnement est obligatoirement orale.	
Une information non formalisée est communicable	
On retrouve dans le dossier une partie administrative	
Le patient, le représentant légal, le médecin désigné par le patient et la famille ont accès au dossier médical	
Seules les pièces communicables peuvent être portées à la connaissance du patient	
Les informations sensibles sont une restriction à l'accès au dossier	
Le délai de réflexion minimum de 48h est relatif au fait que le patient ne peut pas réclamer un accès immédiat à son dossier médical.	
Il faut informer au cours d'un entretien individuel	
L'information n'est pas adaptée pour les maladies graves	
Le coma n'est pas une limite matérielle à l'information	
Si le patient refuse d'être informé on doit toujours respecter son choix.	
En cas de refus de soins ou d'hospitalisations il y a 2 questions importantes.	
Quand il s'agit de situations graves, on a recourt à un débat collégial	
Parmi les grands principes des aspects éthiques on retrouve : la recherche du bien du patient ; il ne faut pas nuire au malade et respecter l'autonomie du patient ;	
Le dossier médical ne peut pas être saisi par la justice	
Après le décès du patient, le médecin expert a accès au dossier médical ;	
Le patient ne peut pas demander de photocopies de son dossier médical	
La partie médicale et paraclinique du dossier contient entre autre l'observation clinique et le dossier transfusionnel	